



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination - Environnement,
Cellule Développement Durable**

Gap, le **03 AVR. 2026**

**AVIS DE CONSULTATION
Commune de Cervières**

En application de l'article L181-10-1 du code de l'environnement, une consultation du public préalable à la demande d'autorisation environnementale relative au projet de rénovation de la micro centrale hydroélectrique du Randon, est organisée pour une durée de 90 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Cervières, **du vendredi 24 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus.**

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de :

- Energie Développement Services du Briançonnais (EDSB) – M. Frédéric ARNOULD – 06 30 30 98 52 -
courriel : frederic.arnould@edsb.fr

Une version papier du dossier de consultation sera déposée à la mairie de Cervières – 186 Rue de la Mairie – 05100 Cervières afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit **le lundi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 11h30**

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la consultation parallélisée à l'adresse suivante : <https://www.edsb.fr/actualites/renovation-randon-consultation-public>

Le public pourra consigner ses observations et propositions de deux manières différentes :

- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête : mairie de Cervières – 186 Rue de la Mairie – 05100 Cervières ;

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : developpement@edsb.fr

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 24 avril 2026 jusqu'au mercredi 22 juillet 2026 inclus.

Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site internet dédié à la consultation.

Madame Christine VALLA, directrice de la Régie autonome des spectacles à Briançon retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision du 24 février 2026 du Président du Tribunal Administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler les conclusions motivées sur le résultat de la consultation.

Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture de la consultation le :
- **mercredi 06 mai 2026 de 18h30 à 20h30 – en mairie de Cervières, salle du conseil – 186 Rue de la Mairie – 05100 CERVIERES**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations le :
- **mercredi 20 mai 2026 de 09h00 à 12h00 – en mairie de Cervières – 186 Rue de la Mairie – 05100 CERVIERES**
- **mercredi 17 juin 2026 de 14h00 à 17h00 – en mairie de Cervières – 186 Rue de la Mairie – 05100 CERVIERES**

En raison de la consultation du public, les heures d'ouverture habituelles de la mairie de Cervières seront modifiées exceptionnellement le mercredi 17 juin 2026.

Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique de clôture de la consultation le :
- **jeudi 09 juillet 2026 de 18h30 à 20h30, en mairie de Cervières, salle du conseil – 186 Rue de la Mairie – 05100 CERVIERES**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an, sur le site internet dédié à la consultation, au plus tard à la date de publication de la décision.

Le préfet des Hautes-Alpes statuera sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de rénovation de la micro centrale hydroélectrique du Randon.

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Cervières, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, en Préfecture des Hautes-Alpes, sur le site internet dédié à la consultation, sur le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le Préfet,

~~Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes~~

Benoît ROCHAS